Attestation de Sécurité Routière - ASR

CPF
GRATUIT

CODE RNCP
Non éligible

TYPE D'ACTION
Formation continue

DOMAINE D'ACTIVITÉ
Production industrielle, transport, logistique » Transport

LIEU(X)
LP Daniella JEFFRY - Route de Spring - BP 178 - 97052 SAINT-MARTIN Cedex
Téléphone : 0590.29.12.53 / 0690 31.19. 37 - Mèl : contact@gretacfasxmsbh.fr

- du Mardi au jeudi : de **8h00 à 12h00**
- Tous les après-midi et vendredis : **uniquement sur rendez-vous**

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION
0

Heures en centre
0

Heures en entreprise
0

PUBLIC CIBLE
Jeune 16-29 ans

Seules les personnes âgées de moins de 21 ans doivent être titulaires de l'Attestation de sécurité routière (ASR) pour l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire.

MODALITÉS D'ACCÈS
L'inscription ne se fait pas auprès d'une école de conduite mais auprès de notre centre de formation.
Pour les GRETA, les épreuves sont organisées **entre le 15 janvier et le 1er décembre 2024**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
Travail en autonomie

ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE

TARIF



Dates prévisionnelles et délais d'accès

Date d'inscription : **Ouverte toute l'année**
Les épreuves de l'ASR sont organisées **entre le 15 janvier et le 1er décembre 2025.**
Ce dispositif s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes
Pour vous inscrire, cliquez ici : NOUS CONTACTER

OBJECTIF(S)

L'ASR permet d'obtenir la délivrance du titre du permis de conduire pour tous les jeunes (ne possèdent pas l'ASSR 1 et 2) nés à compter du 1er janvier 1988 et ayant moins de 21 ans.

PRÉ-REQUIS

Vous pouvez demander à passer l'ASR si vous remplissez les trois conditions suivantes :

- ne pas être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR de niveau 1 et 2) ;
- être né(e) après 1987 et avoir au moins 16 ans ;
- être non scolarisé(e) ou être en contrat d'apprentissage.

A noter : Si vous présentez une déficience visuelle qui vous empêche de passer les épreuves de l'ASR, vous pouvez passer une épreuve aménagée et obtenir une attestation d'éducation à la route (AER), qui sanctionne l'enseignement des règles de sécurité routière.
Entrainez-vous via ce lien :
https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/4/ASR

CONTENU DE LA FORMATION

L'épreuve
Vous devez passer une épreuve portant sur les connaissances théoriques des règles de sécurité routière. Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples. Il y a 20 questions, chacune précédée d'une séquence filmée.

DÉBOUCHÉS

L'ASR permet aussi de valider la partie théorique du Brevet de sécurité routière (BSR) nécessaire pour suivre la formation pratique de la catégorie AM du permis de conduire (permis cyclomoteur).

Gratuit

FINANCEMENT
Néant

CONTACTS
Mme GUMBS Galéa
Coordonnatrice
galea.gumbs@gretacfasxmsbh.fr
06 90 31 79 98
Mme GUESDE Marie-Louise
Référent Handicap
marie-louise.guesde@gretacfasxmsbh.fr
0690 31 19 37

RESTAURATION
Possibilité de se restaurer au Snacktos du LP et aux alentours
Salle de pause interne disponible.

TRANSPORT
Arrêt de bus au stade JEAN-LOUIS VANTERPOOL

ACCESSIBILITÉ
Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap est à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques.

Dernière mise à jour: 11/03/2025 - 13:26

MODALITÉS D'ÉVALUATION
Epreuve de 30 minutes.
L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu la note de 10/20 ou plus à cette épreuve.
En cas de réussite, l'attestation vous est envoyée environ deux semaines après la date de l'épreuve.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Ordinateur Portable

Taux de réussite
100 %